



**Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre
des Députés**

Luxembourg, le 28 septembre 2022

Monsieur le Président,

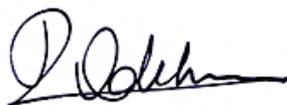
Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre des Communications et des Médias et à Madame la Ministre de la Culture.

Le 13 juillet 2022, la Chambre des Députés a adopté la loi portant organisation de l'établissement public « Média de service public 100,7 », dont l'objectif est de renforcer la radio luxembourgeoise de service public en adaptant son cadre légal, notamment par la description de ses missions et activités et la modernisation de sa gouvernance. Parmi les missions et activités, l'établissement public doit notamment « mettre en évidence et soutenir la culture et la créativité artistique au Grand-Duché de Luxembourg » (article 3).

Dans ce contexte, je voudrais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Communications et des Médias et à Madame la Ministre de la Culture :

- Est-ce que le contenu des programmes de la radio luxembourgeoise de service public est surveillé quant à la fréquence de diffusion d'œuvres d'artistes luxembourgeois ?
- Dans l'affirmative, quel pourcentage du temps de diffusion est consacré à des œuvres d'artistes luxembourgeois ? Est-ce que cette surveillance de la programmation s'étend au genre musical de ces œuvres d'artistes luxembourgeois ? Est-ce qu'il est porté une attention particulière à diffuser des œuvres d'artistes luxembourgeois de genres musicaux différents ?
- Dans la négative, comment est-ce que le Gouvernement entend s'assurer de la mise en évidence et du soutien de « la culture et la créativité artistique au Grand-Duché de Luxembourg », comme prévu par la nouvelle portant organisation de l'établissement public « Média de service public 100,7 » ?
- Est-ce que le Gouvernement a des informations concernant le temps de diffusion consacré à des œuvres d'artistes luxembourgeois pour RTL Radio ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Aehm', with a horizontal line extending from the end of the signature.

Diane Aehm
Députée